



Paris, le 10 juin 2008

La secrétaire Nationale du Syntef-CFDT

à

Monsieur Jean-René MASSON  
DAGEMO

Monsieur le Directeur,

Suite à la réunion, le 6 mai 2008, du groupe Formation du ministère, composé des représentants des organisations syndicales et de représentants de l'Administration, vous trouverez ci-dessous les demandes et observations du SYNTEF CFDT.

### **Réseau de formateurs**

Nous constatons qu'il existe un réel problème sur la constitution du réseau de formateurs que nous expliquons par différents facteurs :

- manque de temps dégagé par les directions pour ces agents,
- peu ou pas de reconnaissance de leur investissement dans leur évolution de carrière professionnelle,
- peu ou pas de formation à la pédagogie pour les formateurs,
- sollicitations de plus en plus fréquentes liées à la taille des promotions.

Nous souhaitons qu'une réunion spécifique soit organisée afin qu'une réflexion soit menée sur ce thème exclusif.

### **Formation des Contrôleurs Stagiaires**

Nous approuvons le principe d'une journée d'accueil dans les CIF avec les stagiaires et leur maître de stage. Néanmoins, nous sommes pessimistes quant à l'implication réelle des maîtres de stage et à leur présence effective à cette journée.

Concernant le tronc commun, nous sommes satisfaits du fait que le séminaire d'accueil à l'INT, en deuxième semaine de formation, soit immédiatement suivi par la première partie de la culture commune.

Cependant le stage d'immersion de quatre semaines qui suit est trop long, que ce soit pour le stagiaire ou pour le service d'accueil. Deux semaines suffiraient amplement pour une première phase de découverte de l'environnement de travail, objectif assigné à cette période. Un second stage d'immersion serait plus profitable positionné après les trois semaines de culture commune de la deuxième phase (idéalement du 8 décembre au 4 janvier).

Le contrôleur du travail stagiaire pourra alors intégrer la formation filière en janvier sereinement (il aura eu le temps de lier les cours théoriques du tronc commun à la pratique sur son lieu de travail).

Cinq semaines de formation sur le tronc commun sont souvent redondantes avec les formations filières.

Aussi, sur le tronc commun, nous souhaitons qu'au moins une semaine sur la totalité soit « individualisée » pour permettre au contrôleur du travail stagiaire de bénéficier d'un complément de formation au plus près de ses besoins (identifiés par le maître de stage ou par l'équipe pédagogique des CIF en fonction du poste attribué et de son profil, sur la base d'un référentiel de poste établi par l'INTEFP). Cette mise à niveau favoriserait une certaine homogénéisation du groupe.

Concernant la future promotion, il nous a été indiqué que les capacités d'accueil des CIF et de l'INTEFP ne permettront pas de former les 280 futurs contrôleurs du travail de la prochaine promotion, et que l'INTEFP, saisi de la question, doit proposer des solutions.

Il a également été annoncé, tout en assurant que rien n'était décidé, qu'il serait possible que les agents issus de l'examen professionnel et les agents issus de détachements affectés hors section, suivent une formation organisée par les régions.

Le SYNTEF CFDT est fermement opposé à cette solution qui induirait une formation à deux vitesses. Conformément au principe d'égalité, tous les agents doivent suivre la même formation : tout contrôleur du travail pouvant ultérieurement exercer ses fonctions en section, un agent qui n'aurait pas suivi la FICT serait lésé par rapport aux collègues primo affectés en section.

Le ministère ne peut déléguer son obligation de formation prévue par les conventions OIT aux régions, dans la mesure où l'administration admet spontanément que certaines régions ne s'investissent pas assez dans la formation aux agents. Pourquoi n'en tire-t-elle pas les conséquences ?

Par ailleurs, l'annonce de la baisse des remboursements de frais est, à nos yeux, insupportable. Il est inadmissible que les agents payent sur leurs propres deniers des frais de formation statutairement obligatoire.

### **Formation initiale et recrutement des inspecteurs du travail**

S'appuyant sur les rapports Dassin et Desforges, le Ministre vous a confié la mission de réfléchir aux nouvelles modalités de recrutement des inspecteurs du travail.

Pour le SYNTEF CFDT, il a toujours été préférable de discuter afin de faire valoir notre point de vue. Aussi, nous demandons la constitution d'un groupe de travail sur ce thème. Lors de cette concertation, nous voulons aborder la question du statut des Inspecteurs du Travail en formation initiale (qui seraient alors stagiaires et non élèves) et l'organisation de leur formation.

Par ailleurs, nous souhaitons qu'une solution soit trouvée afin d'améliorer considérablement l'évolution de carrière des contrôleurs du travail vers le statut d'inspecteur du travail.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pour le SYNTEF CFDT

Marie Ange SIFFREDI

Copie à Monsieur CANO (INTEFP)  
Lettre ouverte à tous les agents